

**Processus de désignation et d'élection de l'Alliance  
ACT  
Résumé de la procédure**

*Vers l'Assemblée générale 2018*

---

- Le **Comité des candidatures et des désignations** démarre le processus d'élections en juillet 2017.
- Les **membres d'ACT éligibles**\* désignent des candidats pour le Comité directeur et le Comité des candidatures et des désignations.
- Les personnes désignées devront recevoir l'**approbation** du **forum ACT approprié**, à savoir le forum national dans les pays où il existe; ou respectivement le forum sous-régional ou régional dans les pays où il n'existe pas de forum national.
- Dans les cas où il n'y aurait pas de forum national, sous-régional ou régional, la personne désignée doit recevoir le soutien d'au moins trois organisations membres d'ACT dans la région concernée\*\*.
- Les **représentants régionaux** du Comité directeur doivent appartenir à des organisations membres dont le siège se trouve dans un pays de cette région.

## Représentation des régions au sein du Comité directeur

d'après le Règlement de l'Alliance ACT:

- 3 représentants d'Afrique
- 3 représentants d'Asie
- 3 représentants d'Europe occidentale
- 3 représentants d'Amérique centrale, d'Amérique du Sud et Caraïbes
- 2 représentants d'Amérique du Nord (États-Unis et Canada)
- 1 représentant d'Europe centrale ou orientale
- 1 représentant de la région Pacifique, Australie et Aotearoa Nouvelle-Zélande
- 1 représentant du Moyen-Orient

- **1 membre global** – en plus de la FLM – sera désigné par le forum des membres internationaux composé de toutes les organisations globales membres de l'Alliance.
- **Composition du Comité des candidatures et des désignations** conformément au Règlement d'ACT. Jusqu'à 5 membres, choisis selon les critères suivants:
  - Équilibre entre pays du Sud et pays du Nord;
  - Les candidats comprennent parfaitement les critères d'adhésion;
  - Les candidats bénéficient d'une expérience de longue date et d'une grande connaissance du mouvement œcuménique;
  - Les candidats connaissent parfaitement l'Alliance ACT.

- Le Comité des candidatures et des désignations effectue une dernière vérification des désignations et envoie la liste des candidats qualifiés à toutes les organisations membres de l'Alliance ACT qui devront signaler, le cas échéant, leurs **objections formelles** à l'égard d'un quelconque candidat présent sur la liste.
- Le Comité des candidatures et des désignations établit la **liste finale de tous les candidats** répondant aux exigences et l'envoie à toutes les organisations membres de l'Alliance ACT.
- En cas de **désistement** de candidats, les organisations membres participant à l'Assemblée peuvent présenter **d'autres candidats** sélectionnés lors de la réunion régionale qui a lieu le premier jour de l'Assemblée.
- Au terme de ces réunions, le Comité des candidatures et des désignations clôt les candidatures et présente les listes finales à l'Assemblée.
- L'Assemblée élit les membres du Comité directeur, le président, le vice-président, le trésorier ainsi que les membres du Comité des candidatures et des désignations à partir des listes présentées par ce dernier.